

Compte rendu Réunion Parents-Professionnels

Présentation de l'équipe :

- 3 professionnelles (Julie, Lucile, Alexia), pour la prise en charge et l'accompagnement des enfants
- Une éducatrice de jeunes enfants (Frédérique) garante du projet pédagogique. Elle assure la continuité de direction au quotidien, la cohésion des pratiques professionnelles, ainsi que la prise en charge globale des enfants.
- Une infirmière de puériculture (Elodie), et directrice, présente de manière ponctuelle et garante de toutes les questions d'ordre médical, en collaboration avec le médecin référent.
- La directrice adjointe, (Sabrina), également éducatrice de jeunes enfants. Comme Elodie, sa présence se fait de manière ponctuelle, deux fois dans la semaine en moyenne.
- M. Soussou, gérant des micro-crèches, présent de manière ponctuelle, mais constamment joignable si besoin, vous pouvez le contacter pour toutes questions administratives. Par téléphone : 06.33.03.76.14 / ou par mail : contact@universdespetits.fr

POINT ADMINISTRATIF

1) CAF :

En juin, juillet, aout 2019, la Caf a essayé une nouvelle procédure pour l'envoi des factures et donc in fine pour le remboursement des familles. Ce dispositif a finalement été adopté car concluant, mais de quoi s'agit-il ?

Auparavant, c'était les familles qui tous les mois devaient faire compléter une attestation de présence par la structure, attestation envoyée tous les mois aux familles par la Caf. Les familles devaient ensuite renvoyer cette attestation à la Caf pour être remboursées. Cette procédure générait beaucoup de retards pour les remboursements mensuels et a été abandonnée au profit de la plateforme dématérialisée.

Aujourd'hui avec la nouvelle procédure, c'est le gérant de la structure Mr Soussou, qui envoie lui-même sur une plateforme dédiée à la CAF les factures une fois acquittées. Ce traitement de données, permet aux parents un remboursement beaucoup plus rapide, 10 jours en moyenne d'après le retour des familles.

Si vous observez un retard de remboursement, n'hésitez à contacter directement la Caf pour savoir où en est votre dossier. La structure peut dans des cas particuliers intervenir auprès de la Caf pour trouver une solution.

2) CONTRAT D'ACCUEIL :

Nous avons dû vous remettre en début d'année, le contrat d'accueil reprenant les horaires de votre enfant ainsi que le coût mensuel. Ce contrat vous a été distribué en deux exemplaires dont un doit nous revenir signé.

Vous avez pu le voir dans le contrat que le mois d'aout est facturé malgré la fermeture de la crèche, mais pourquoi ? Pas d'inquiétude, vous ne payerez pas des heures de gardes alors que votre enfant ne peut être accueilli dans la structure, étant donné que nous sommes fermés. Tout s'explique par le calcul du coût mensuel !!

$$\frac{\text{Nombre d'heure de garde par semaine} \times \left(\begin{array}{l} \text{Nombre de semaines de l'année } 52 \\ - \\ \text{Nombre de semaines de fermeture } 6 \end{array} \right)}{12 \text{ mois}} \times \text{Tarif horaire}$$

D'après ce calcul vous pouvez voir :

- Le calcul déduit bien les périodes de fermeture, le mois d'aout en fait partie
- Nous divisons les heures de garde par 12 mois. Ce choix n'est pas pris au hasard, d'une part car il vous permet d'avoir des mensualités plus petites et lissées sur l'année. D'autre part, ce choix vous permet d'avoir un douzième remboursement CAF, ce qui n'est pas négligeable.

3) PREAVIS :

Comme dans tout contrat, il y a une possibilité d'en sortir. Il y a un préavis de 2 mois, nous permettant de trouver une famille pour vous remplacer. Si une famille se positionne rapidement, votre période de préavis pourra être diminuée bien sûr si vous le souhaitez.

En cas de rupture du contrat avant la fin de l'année, le calcul cité ci-dessus, sera refait pour réajuster le dernier prélèvement au prorata des semaines des gardes effectuées.

4) BADGEAGE :

Quand vous arrivez le matin et le soir, il est important de scanner l'étiquette code-barres de votre enfant situé dans son casier. Cette démarche permet à notre assureur de connaître à partir de quel heure votre enfant est assuré chez nous où ne l'est plus.

5) HEURES SUPPLEMENTAIRES :

Les heures supplémentaires sont possibles quand elles sont prévenues à l'avance, pourquoi ?

Les horaires des professionnelles sont faits en fonction des contrats des enfants, pour toujours respecter le taux d'encadrement imposé par la PMI, qui est notre organisme de contrôle. De ce fait, quand il y a plus de 3 enfants, les professionnelles doivent être au moins deux, donc si vous souhaitez arriver plus tôt ou que vous

souhaitez venir plus tard, les professionnelles peuvent accepter de changer leur horaire si elles en ont la possibilité bien sûr car elles ont elle aussi une vie personnelle.

Des retards peuvent arriver, on ne maîtrise pas toujours tout son emploi du temps, nous vous demandons par contre de prévenir les professionnelles pour qu'elle puisse s'organiser au mieux et expliquer à votre enfant pourquoi il ne part pas en deuxième ou troisième aujourd'hui, et donc lui éviter un stress. Nous vous demandons juste qu'il ne soit pas trop répétitif.

Il faut savoir que 5 min de dépassement (en avance ou en retard) = une heure supplémentaire facturée. C'est avec le badgeage que nous calculons les dépassements d'horaire, donc soyez vigilants à bien scanner à votre arrivée ou votre départ, car en cas d'oubli la plage horaire la plus étendue peut être facturée.

Pour les nouveaux parents, qui ont signé le contrat en septembre, le mois de septembre n'aura pas donné lieu à des heures supplémentaires pour vous laisser le temps de réajuster votre contrat au plus juste en fonction des temps de trajet ou de vos nouvelles contraintes professionnelles ou autres.

6) MOYENS DE COMMUNICATION CRECHE - MAISON :

Le gérant vous rappelle de vérifier régulièrement votre boîte mail, parfois pour certaines adresses hotmail par exemple de bien vérifier vos spams. Car le mail est un des moyens utilisés pour vous donner différentes informations. Notamment la newsletter, une fois par mois, qui vous informe de ce qu'il va se passer dans les crèches, les évènements à venir.

Un site internet avec deux accès différents, il vous permet d'une part de consulter vos factures ainsi que diverses documents administratifs et pédagogiques, et d'autre part un accès pour visualiser les nombreuses photos de vos enfants du mois passé. Attention les photos ne sont présentes qu'un seul mois, nous ne pouvons stocker sur notre serveur les photos de toute l'année, de toutes les crèches.

Des affichages seront également réalisés dans le hall d'accueil des différentes crèches pour vous informer de différentes choses : évènement, maladie, partenariat ...

POINT MEDICAL

1) LES MEDECINS REFERENTS :

Les médecins ont un rôle de conseil auprès de nos structures, dans lesquelles elles interviennent une fois par mois. Il s'agit du Dr Cabirol (exerçant sur Carros), pour les micro-crèches de Carros, et du Dr Martin (exerçant à Cagnes sur mer), pour les micro-crèches de Cagnes-sur-Mer et de Nice.

Le médecin valide également les PAI (protocole d'accueil individualisé) pour les enfants qui ont des allergies alimentaires, des handicaps ou des maladie chronique, ce protocole permet aux professionnelles d'administrer des médicaments autres que ceux cité ci-dessous (comme par exemple la Ventoline pour les asthmatiques)

2) LES MEDICAMENTS A LA CRECHE :

Suivant les recommandations de la PMI, et n'ayant pas de personnel médical sur place au quotidien, l'administration des médicaments se trouve restreinte et soumise à un protocole médical interne. Les protocoles sont établis avec les médecins référents et sont consultables au sein des micro-crèches.

Les seuls médicaments AUTORISÉS et ADMINISTRÉS à la crèche sont :

- le **DOLIPRANE** (en cas d'hyperthermie) : fournis en début d'année par les parents
N'oubliez pas de préciser aux professionnelles si vous avez donné du doliprane à votre enfant dans la nuit ou le matin.

- le **CAMILIA** (pour les douleurs dentaires) : fournis par les parents
Le camilia fonctionne sur la durée, une seule prise est souvent inefficace, prévenez-nous si vous commencez une cure de quelques jours.

- l'**ANTISEPTIQUE**, les **GRANULES D'ARNICA** et l'**ARNIGEL** (en cas de chute/coup...) : fournis par la micro crèche elle-même.

i **AUCUN AUTRE MEDICAMENT NE SERA ADMINISTRE A LA CRECHE**, avec ou sans ordonnance (homéopathie et aromathérapie y compris !)

N.B : Si le médecin traitant vous prescrit un antibiotique ou un médicament nécessitant plusieurs prises dans la journée, précisez que l'enfant est en crèche afin d'adapter son traitement en conséquence (administration matin et soir uniquement). En cas d'impossibilité, vous pouvez venir administrer vous-même le médicament à la crèche ou garder l'enfant au domicile pendant son traitement.

3) LES EVICTIONS :

Les maladies entraînant une éviction obligatoire de la crèche sont au nombre de 11. Pour ces maladies, le retour à la crèche nécessite un certificat de non contagiosité. (Voir document ci joint)

Pour toutes autres pathologies infectieuses (varicelle, grippe, bronchiolite, gastro-entérite, etc...), pour le confort de l'enfant et sa contagiosité, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée. Il est donc fortement recommandé aux parents de garder les enfants au domicile.

Lors de la visite chez le pédiatre, bien préciser que l'enfant est en crèche et suivre les recommandations concernant le nombre de jours au domicile selon la pathologie et l'état clinique de l'enfant.

4) LES VACCINATIONS :

Nous vous informons que la PMI (protection maternelle et infantile) nous oblige à faire respecter la loi concernant la nouvelle politique vaccinale pour les enfants nés après le 01/01/2018.

Les 10 injections sont bien obligatoires dans notre établissement. Je vous rappelle que si les vaccins ne sont pas faits, vous avez quand même trois mois pour régulariser sa vaccination à partir de la date recommandée par le tableau de vaccination 2018.

Si cela n'est pas fait, votre enfant, ne pourra malheureusement plus intégrer notre établissement jusqu'à mise à jour du dossier.

POINT PEDAGOGIQUE

La micro-crèche ARC-EN-CIEL est un lieu de socialisation qui va permettre à votre enfant de découvrir la vie en collectivité et toutes les règles du vivre-ensemble.

Les valeurs de l'équipe s'appuient sur le Respect, pilier de notre démarche d'accompagnement mais aussi, l'Ecoute, l'Empathie, l'Accompagnement, la Sécurité Affective.

Toutes ces étapes dans la vie de votre enfant en fonction de son développement, de ses capacités, de ses besoins vont lui permettre d'acquérir son autonomie pour se lancer dans les nouvelles aventures qui vont s'offrir à lui.

Le projet éducatif de la micro-crèche ARC-EN-CIEL s'appuie sur 5 grands axes autour de l'enfant et de sa famille :

1) L'individualité de votre enfant.

Au sein de la micro-crèche ARC-EN-CIEL, l'équipe prend en compte l'individualité de votre enfant afin de lui accorder sa place au sein de la micro-crèche. Pour cela, les photos demandées lors de l'inscription sont importantes pour intégrer votre enfant à la vie de la structure et se repérer dans les différents espaces qu'il va fréquenter chaque jour : poche à doudou/tétine (en double exemplaire), emplacement du casier, emplacement du lit pour le dortoir, la carte de présence à la crèche...

L'équipe s'appuie également sur la mise à disposition du « doudou » et de la tétine.

La vie collective à la micro-crèche nécessite aussi l'utilisation de chaussons pour les enfants accueillis et de sur-chaussures pour les personnes extérieures, en vue de respecter l'environnement de chacun en fonction de son développement (notamment espace des bébés).

2) Un environnement serein et rassurant

L'espace d'accueil, d'éveil, de jeux, de soins, de repos proposé à votre enfant se veut serein et rassurant.

Les professionnelles vont garantir la sécurité affective de votre enfant par leur disponibilité physique et psychique. Ainsi, l'équipe pourra accueillir et gérer les émotions douces et/ou vives de votre enfant (joie, colère, tristesse, peur) pour lui permettre de découvrir et d'explorer son environnement (jeux libres et développement de l'imaginaire, ...)

L'aménagement de l'espace, la disponibilité des professionnelles vont permettre de favoriser la « Libre Exploration » et s'appuyer sur « le libre-choix » de l'enfant (jeux accessibles à l'enfant), « la libre motricité » (par exemple : ne pas mettre l'enfant dans une position non acquise) et « le libre-agir » (faire confiance à l'enfant en respectant les règles de sécurité)

3) Un accompagnement et/ou soutien au travers de l'échange, du partage autour de votre enfant dans la relation parents/professionnelles

La micro-crèche se veut être un lieu d'échange et de partage, pour accompagner votre enfant dans ses acquisitions et, vous accompagner dans votre rôle de parent.

L'équipe souhaite, à cet effet, mettre à votre disposition un Biblio-Crèche contenant les livres lus à votre enfant et abordant certains thèmes (propreté, colères, terreurs nocturnes, déménagement, naissance, décès). N'hésitez pas à nous faire de vos souhaits et/ou nous faire découvrir les lectures de votre enfant à la maison. L'équipe vous tiendra informée, prochainement, de la mise à disposition de cet espace.

4) Les projets en vue d'ouvrir votre enfant vers le monde qui l'entoure

La micro-crèche ARC-EN-CIEL est un lieu de découverte et d'exploration, où la création et l'imagination s'invitent à travers les ateliers de manipulation, de découverte sensorielle et pour le développement de la confiance en soi.

L'équipe souhaite s'engager et s'exprimer à travers différents projets et vous tenir informé de leurs évolutions :

- Alexia : souhaite proposer des ateliers de « livres animées » pour enrichir le vocabulaire des enfants, développer l'imaginaire en créant des marionnettes, travailler les émotions, développer le goût de la lecture et le respect du livre.
- Julie : souhaite proposer des ateliers abordant le « Recyclage » pour sensibiliser les enfants à l'environnement, au respect de la planète, développer la création et l'imaginaire en recyclant les objets de la vie courante sur différents thèmes d'ateliers.

- Lucille : souhaite proposer des ateliers « Sensoriels » pour développer le toucher et découvrir différentes matières et textures, développer la motricité fine, travailler la coordination main/yeux et développer des compétences transférables à d'autres domaines d'acquisition.
- Frédérique : souhaite proposer des ateliers d' « Eveil au yoga » pour travailler les émotions et permettre à l'enfant de trouver en lui les ressources nécessaires à son apaisement (respiration, se recentrer, s'apaiser, nommer ses émotions pour les accueillir et les gérer).

La collectivité est un lieu où l'enfant vit certaines frustrations (partager les jeux de la crèche, se séparer de son parent, attendre son tour...), il est important de mettre des mots sur ce que votre enfant vit et l'accompagner en respectant son rythme, ses capacités, ses besoins.

5) Les partenariats institutionnels, en vue de croiser les échanges, les regards, les compétences avec d'autres professionnel(les) de la Petite Enfance

Les partenaires actuels de la micro-crèche ARC-EN-CIEL vont permettre de vous proposer les ateliers et/ou services suivants :

- La découverte de l'Anglais : Ces ateliers sont effectués par une professionnelle privée. Diplômée dans la petite enfance, elle viendra 1 fois par semaine 1h dans la structure pour éveiller les enfants à l'anglais à travers différentes activités. Les jours de présence de cette intervenante tourneront durant l'année pour que tous les enfants puissent y avoir accès (toutes les 8 semaines).

Les enfants vont s'éveiller à la découverte d'une nouvelle langue. Les supports utilisés tels que les livres, les comptines sont empruntés aux livres et comptines françaises que votre enfant entend à la crèche. Les autres ateliers peuvent s'appuyer sur le thème des couleurs, des animaux, des formes et des comptines anglaises. Un support vous sera remis pour vous permettre de comprendre et suivre l'évolution ludique de votre enfant à la découverte de cette langue étrangère. Les membres de l'équipe seront le rapporteur de ces ateliers.

- La Langue Des Signes : C'est Elodie, l'infirmière puéricultrice et directrice de certaines structures qui va initier les équipes à cette méthode car elle a suivi la formation « Bébé fais-moi signe ».

La langue des signes est une langue propre avec une syntaxe, une grammaire, un vocabulaire bien à elle. Nous n'allons pas enseigner à votre enfant cette langue, mais nous allons associer à la parole des signes issus de cette langue.

Quel en est le but ? En résumé :

- Donner aux enfants qui n'ont pas encore acquis le langage, le goût de communiquer. Grâce aux gestes issus de la LSF, l'enfant pourra signer ses demandes ou ses envies ce qui lui donnera envie de créer un échange avec les parents ou les professionnelles. Cette nouvelle possibilité de communication permet du coup, de diminuer les frustrations, les colères car l'enfant se sent compris.

- Permettre aux enfants qui commencent à parler d'acquérir plus vite du vocabulaire. Le geste associé à la parole de l'adulte va activer les différents types de mémoires (auditive et visuelle) chez l'enfant, grâce aux signes, la mémorisation est donc potentialisée et plus efficace.

Le but n'est pas de vous exclure de ce processus d'apprentissage, bien au contraire, nous allons vous initier, pour ceux qui le souhaite, cette technique de communication à travers différents outils, pour que votre enfant puisse également être compris à la maison.

Pour les parents connecté, Elodie a créé un compte Instagram permettant d'avoir une vidéothèque de tous les signes pratiqués à la crèche, mais aussi pour échanger sur plein d'autres thèmes touchant la petite enfance.

- Partenariat avec la maison de retraite du château des Ollières, les enfants auront accès à deux projets différents : d'une part, un accès à la salle snoezelen de l'EHPAD, et d'autre part nous allons mettre en place des activités, des sorties, des événements avec les personnes âgées de l'EHPAD permettant de créer un lien intergénérationnel. L'équipe reviendra vers vous pour plus de détail.
- L'Ecole des Loisirs, comme chaque année, il a été mis à votre disposition des abonnements à l'école des loisirs en fonction de la tranche d'âge de votre enfant.
- Lire et Faire Lire, chaque année une intervenante intervient au sein de la structure pour un temps de lecture avec les enfants accueillis. L'intervenante et le planning restent à définir. Vous serez informé dès qu'il sera mis en place.